

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, - 1 Allée de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 10

Étaient présents : M. Béguin Henri _ Mme Béтин Madeleine _ M. Cornée Lionel _ Mme Jéby Myriam _ M. Lamy Vincent _ M. Le Droff Roland _ M. Rossignol Denis _ Mme Tiriau Valérie _ M. Tual Maxime.

Absents excusés : _ Mme Brielle Hélène_ Mme Coudé-Belloir Anne-Marie

Absents : M. Bondoux Pierre _ M. Raison Éric_ M. Lamy Patrice

Procuration : Mme Coudé-Belloir Anne-Marie donne procuration à M. Le Droff Roland

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Tiriau Valérie a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 07.

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

<u>D20220725-41</u>	<u>Finance : participation financière exceptionnelle aux pompiers</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Mr Henri BEGUIN, Maire expose :</p> <p>Les pompiers d'Argentré du plessis/Etrelles sollicite la participation de la commune pour la réalisation d'une stèle commémorative aux sapeurs-pompiers décédés.</p> <p>La participation souhaitée est de 530.10€ (0.57€*930 Habitants) pour Gennes-sur-Seiche.</p> <p>Le conseil municipal vote à l'unanimité la participation demandée.</p>		

<u>D20220725-42</u>	<u>Finance : Révision des loyers communaux 2022</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Vu l'indice de référence des loyers s'élevant à 133.93 pour le 1^{er} trimestre 2022, soit une hausse annuelle de +2.48 % et 3.32 % pour les loyers commerciaux</p> <p>Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décide d'augmenter les loyers des logements communaux de 2.48 % à compter du 1^{er} juillet 2022. ▪ Décide d'augmenter les loyers commerciaux de 3.32% à compter du 1^{er} juillet 2022(Bistrot d'Eugène) et du 1^{er} septembre 2022 (Salon de coiffure). ▪ Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision. 		

D20220725-43	Frais d'études d'urbanisme : Décision modificative	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00												
<p>Mr Henri BEGUIN, Maire expose:</p> <p>Vu l'inscription d'un montant de 30 400 € au budget Primitif 2022 à l'article 2031 – chapitre 020, Vu les frais d'études d'un montant de 33 190 €,</p> <p>M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :</p> <table border="1" data-bbox="204 539 946 703"> <thead> <tr> <th colspan="3">Dépenses de fonctionnement</th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Article</th> <th>Montant DM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>020</td> <td>2031</td> <td>+2790 €</td> </tr> <tr> <td>020 - op 105</td> <td>202</td> <td>-2790 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative</p>			Dépenses de fonctionnement			Chapitre	Article	Montant DM	020	2031	+2790 €	020 - op 105	202	-2790 €
Dépenses de fonctionnement														
Chapitre	Article	Montant DM												
020	2031	+2790 €												
020 - op 105	202	-2790 €												

D20220725-44	Travaux : remise aux normes PMR des sanitaires publics	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>M. L. CORNÉ adjoint expose :</p> <p>Vu le devis de la SARL Pierre MOREL BATIMENT estimant la remise aux normes PMR des sanitaires publics pour un montant de 5 812€ HT (6 974.40€ TTC)</p> <p>Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation des travaux.</p>		

D20220725-45	Voirie :	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Mr Roland LE DROFF, Adjoint au Maire expose :</p> <p>Vu le programme de voirie 2022, Vu les échanges entre la commune et la commune de BRIELLE (prenant en charge 50% des travaux de l'entreprise COLAS). Vu la facture de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 517.20€HT (19 820.64€ TTC). Vu la facture de TRAM P pour un montant de 2 317.50€HT (2 781.00€ TTC). . le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition prévu au BP 2022 d'un montant de 18 834.70€HT (22 601.64€ TTC) pour des travaux sur la route communale reliant Gennes-sur-Seiche à Brielle.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décide d'autoriser le paiement des factures pour un montant total de 18 834.70€HT (22 601.64€ TTC) ▪ Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces factures. 		

<u>D20220725-46</u>	<u>Ecole : séances de piscine 2022-2023</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Mme BETIN Madeleine, Adjointe au Maire expose :</p> <p>Des séances de piscine sont offertes aux élèves de l'école Pierre-Gilles de Gennes par la commune tous les ans . Pour la rentrée 2022-2023, la programmation de 2 cycles de cours de natation à la Piscine « Aquatide » d'Argentré-du-Plessis est envisagée.</p> <p>Les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 s'élèvent à 3.38 € TTC / enfant / séance.</p> <p>Sur proposition de M. le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accepte de financer les séances de piscine pour : <ul style="list-style-type: none"> CP : 17 CE1 : 12 CE2 : 11 } = 23 élèves ▪ Autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision. 		

<u>D20220725-47</u>	<u>Heures complémentaires et supplémentaires</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Vu le temps de travail des agents, Vu la réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires, Proposition d'ouverture d'un compte épargne temps.</p> <p>Le conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas créer de CET.</p>		

Questions diverses :

- Jardin de la seiche : affichage d'un arrêté contre certains véhicules à moteur
- Mesure de protection aux dégradations
- Réhabilitation de la salle des sports : présentation de la 2eme ébauche
- Centre de loisir de Saint Germain du Pinel : demande de réunion avec les communes concernées
- Gennes en Fête : recherche des bénévoles

La date du Prochain conseil a été convenue le 19/09/2022.

Fin réunion 22h13